



## Compte-rendu de la Commission du 16 Mars 2018 Maison des sports du 62 à Angres

Président : Laurent DESPRES  
Secrétaire : Joia RUAUD  
Membres : Nadège CAUDRON, Patrick MERLIN, Sylvain BACQUAERT, Kévin DELRIVE

La séance est ouverte à 19h00  
La séance est levée à 21h30

3 dossiers

### 1/ **Public du club du Handball Club Nœux-les-Mines (Dossier N°36)**

Concerne : le match Handball Club Noeux-les-Mines 2 – Meg'handball 2 en en 2<sup>ème</sup> DT Masc. 62  
Poule A du 12/11/2017

Nom de l'arbitre : METZLAFF Rudy

Concerne : Public

Article : Annexe 5-C

Type de faute : Envahissement de l'aire de jeu par une personne

Qualification de la faute : /

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois du 2/04/2018 au 1/12/2018

Amende : 30€

### 2/ **Monsieur Choquet Cédric du club du Handball Club Nœux-les-Mines (Dossier N°41)**

Concerne : le match Handball Club Noeux-les-Mines 2 – Meg'handball 2 en en 2<sup>ème</sup> DT Masc. 62  
Poule A du 12/11/2017

Nom de l'arbitre : METZLAFF Rudy

Concerne : Responsable de salle

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

### 3/ **Public du club du Meg'Handball (Dossier N°40)**

Concerne : le match Handball Club Noeux-les-Mines 2 – Meg'handball 2 en en 2<sup>ème</sup> DT Masc. 62  
Poule A du 12/11/2017

Nom de l'arbitre : METZLAFF Rudy

Concerne : Public

Article : Annexe 5-C

Type de faute : Envahissement de l'aire de jeu par plusieurs personnes

Qualification de la faute :

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois du 2/04/2018 au 1/12/2018

Amende : 30€

Le président de la CTD  
Laurent DESPRES